

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 24 avril 2012

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le **mardi 24 avril 2012**, à compter de 16 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Jacques Ducharme.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Messieurs : Gérald Van de Werve Louis Roy

Madame : Michèle Desmarais

Sont absents les conseillers Pierre Parent, Charles Crawford et Jean Lévesque

Conformément à l'article 157 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 20 avril 2012 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

SUJETS :

1. Avis de motion au règlement de construction 126-2010
2. Adoption du projet de règlement de construction 126-02-2010-05 et fixant la date de l'assemblée publique
3. Engagement d'une secrétaire
4. Levée de la séance

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 126-2010

Le conseiller, Gérald Van de Werve, donne un avis de motion concernant l'adoption du règlement 126-2010-05 modifiant le règlement de construction 126-2010 aux fins de réviser les normes de construction d'une rue privée sans issue de 500 mètres et moins. La chaussée carrossable doit avoir une largeur minimale de 5.6 mètres et le projet de construction de rue doit prévoir des accotements de 0,5 mètres de part et d'autre de la chaussée ;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires, seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

RÉS 53-04-12 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 126-2010-05 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Gérald Van de Werve,
Appuyé du conseiller Louis Roy
Et résolu à l'unanimité

D' adopter le projet de règlement de construction 126-2010-05.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 24 avril 2012

Ce règlement a pour objet de réviser les normes de construction d'une rue privée sans issue de 500 mètres et moins. La chaussée carrossable doit avoir une largeur minimale de 5,6 mètres, et le projet de construction de rue doit prévoir des accotements de 0,5 mètres de part et d'autre de la chaussée;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2012 à 19h00, au 2, place de l'Hôtel de Ville à Frelighsburg. Lors de cette assemblée de consultation, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉ

ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE

Remis.

RÉS 54-04-12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Louis Roy,
Appuyé du conseiller Gérald Van de Werve
Et résolu

DE Lever la séance.

ADOPTÉ

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Jacques Ducharme
Maire

«
»